

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 mai 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLLOT.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme REVEL).

Membre excusé (1) : M. BARRON.

Membres absents (2) : M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 17 mai 2011

Délibération n° : 30-2011

Objet : Association Label Épique – demande de subvention exceptionnelle

Le centre social de Fontaine d'Ouche a engagé en 2008 la démarche « Mémoire de quartier » qui vise à permettre aux habitants de mieux appréhender leur territoire de vie par l'appropriation de son histoire et des modifications urbaines en cours.

Accompagnant la rénovation urbaine du quartier, ce projet a déjà réuni plus de 2 000 habitants de toutes origines et toutes générations confondues, autour :

- de la préparation d'expositions,
- de la réalisation de deux films,
- de divers ateliers de création artistique,
- de la constitution d'un recueil photographique...

Il a mobilisé de nombreux partenaires (le lycée Simone Veil, le collège Rameau, le groupe scolaire Alsace, le foyer ADOMA, plusieurs associations du quartier et d'ailleurs, promouvant le lien social et la création artistique...).

Dans ce cadre, l'association Label Épique s'est constamment impliquée sur le plan artistique depuis juin 2008. Il convient de rappeler que cette association, reconnue d'intérêt général, a pour but principalement « *de développer et de promouvoir le spectacle vivant en favorisant les pratiques artistiques amateurs* ». Elle soutient notamment « *la réalisation de projets artistiques montés avec et pour les habitants issus des quartiers défavorisés* ».

En 2011, l'association propose de clore la démarche avec les habitants en restituant leur parole dans le cadre d'une opération d'envergure à l'échelle du quartier.

Il s'agit d'une création originale, associant les habitants de tous âges, par le biais d'un mode d'expression contemporain et fédérateur : le slam. Cette action sera conduite en lien étroit avec le centre social Fontaine d'Ouche et s'appuiera sur :

- un travail d'écriture à partir de l'expression des habitants (en collaboration avec le centre social),
- l'organisation de « Klams sessions » ouvertes à tous les habitants volontaires,
- un spectacle final comprenant des performances slamées, la projection de films mettant les paroles d'habitants à l'honneur...

.../...

Pour réaliser ce projet, dont le coût prévisionnel s'élève à 15 000 €, l'association sollicite auprès du CCAS de la Ville de Dijon une subvention exceptionnelle de 11 000 € destinée à participer aux frais d'organisation et d'encadrement artistique.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 11 000 € (onze mille euros) à l'association Label Épique,
- disent que la somme sera prélevée sur le chapitre 67 - nature 674.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 MAI 2011

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Francis OUDOT

PUBLIÉ LE 25 MAI 2011